

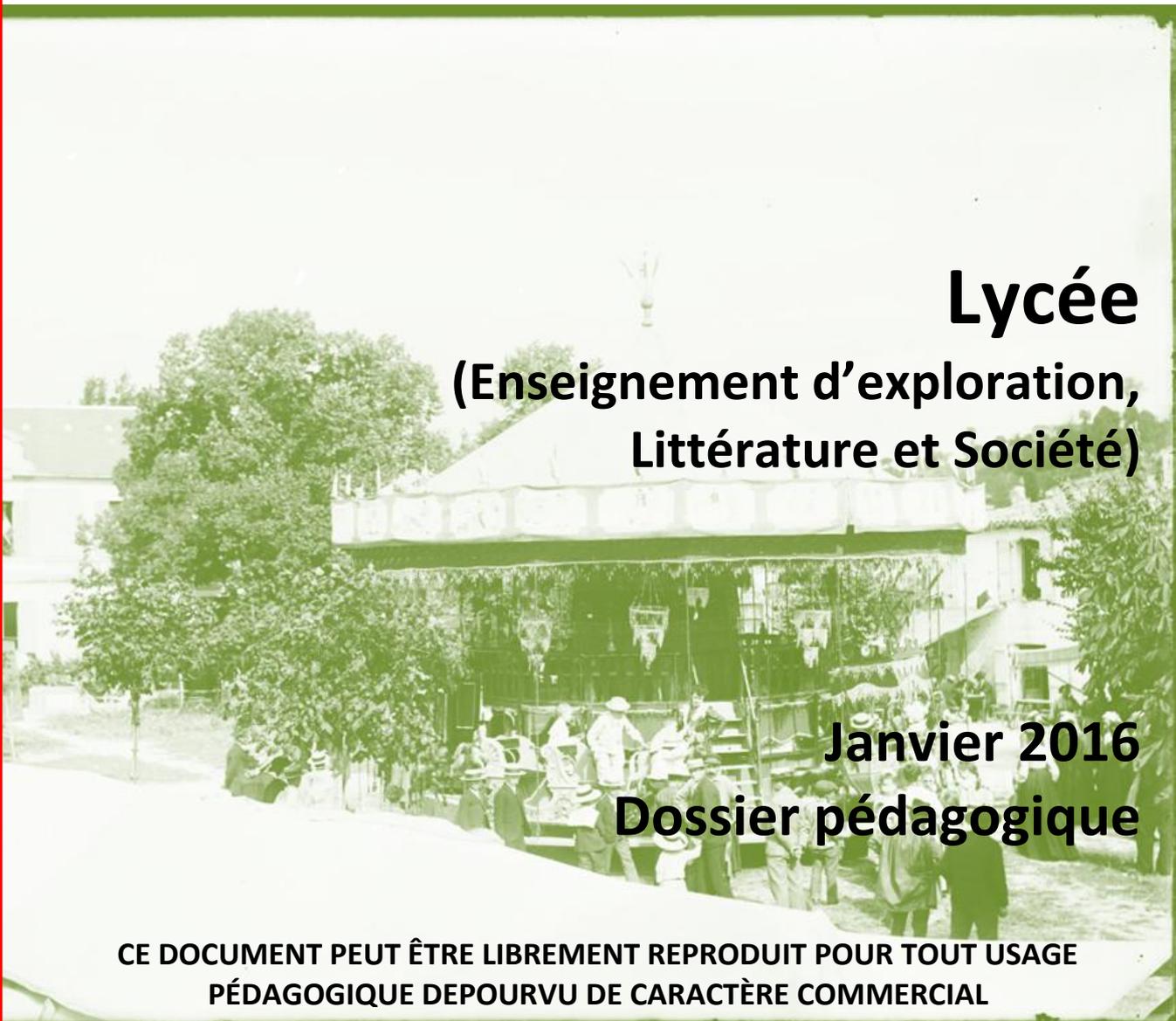
**SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE**  
**Laëtitia Thélot – Daniel Charbonnel**

# **Aperçu des fêtes foraines à Périgueux**

**Lycée**  
**(Enseignement d'exploration,  
Littérature et Société)**

**Janvier 2016**  
**Dossier pédagogique**

**CE DOCUMENT PEUT ÊTRE LIBREMENT REPRODUIT POUR TOUT USAGE  
PÉDAGOGIQUE DEPOURVU DE CARACTÈRE COMMERCIAL**





## Les fêtes foraines, une sociabilité difficile à saisir.

La fête foraine trouve son origine dans les spectacles des foires marchandes du Moyen-âge où saltimbanques, jongleurs et comédiens donnent des spectacles d'estrade pendant que s'échangent divers produits.

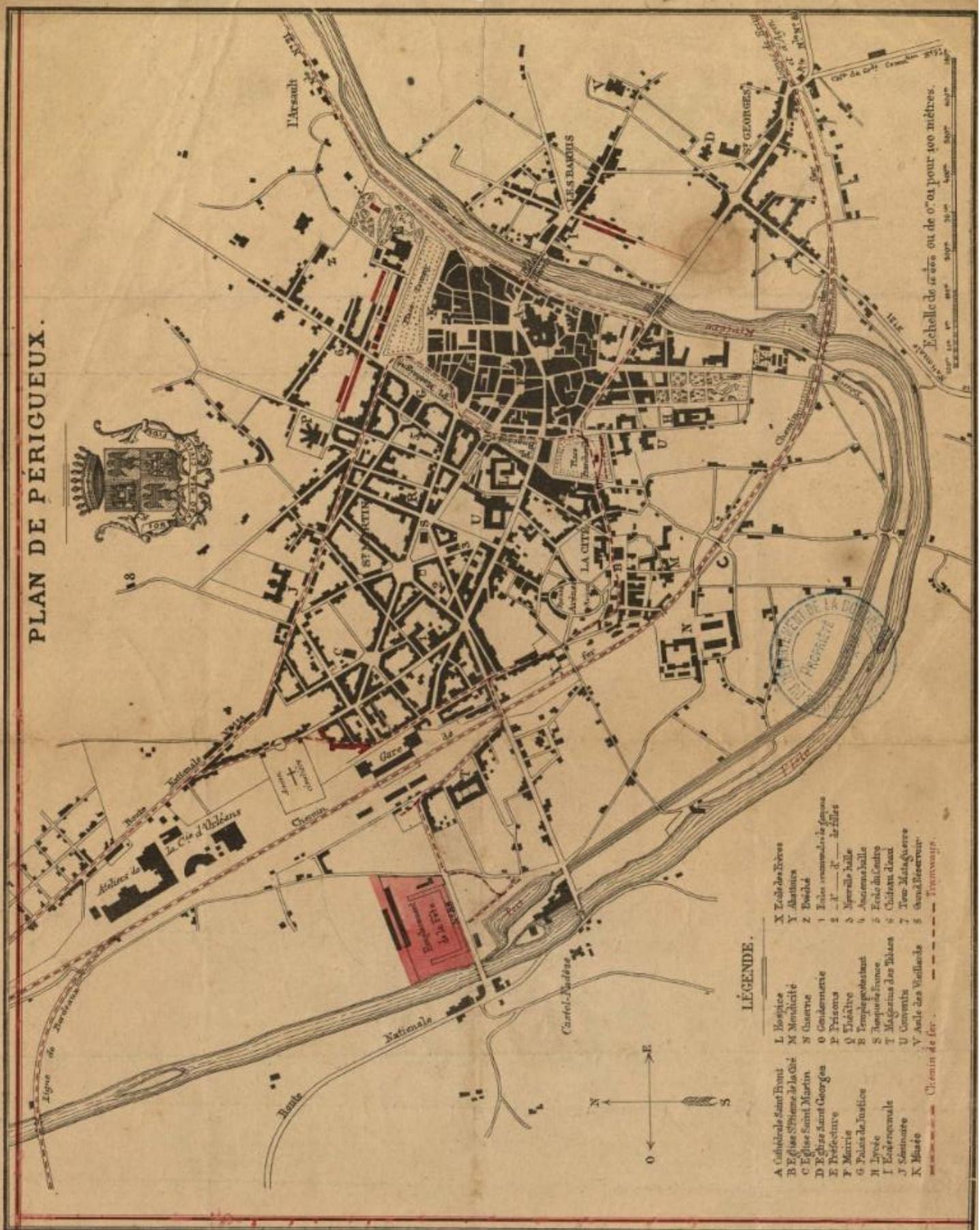
Au seuil du XIXe siècle, la foire reste à la fois divertissante avec ses boîtes à vues colorées et animées, ses dioramas, ses monstres et ses phénomènes, ses personnages de tirs et de jeux de massacre, et commerciale avec la vente de santons et d'images pieuses.

Tout au long du XIXe, la foire de divertissement se développe et propose chaque année des attractions nouvelles : manèges de vélos, carrousels à vapeur, chenilles-vagues de l'océan mais aussi maisons hantées, petits trains et autodromes.

La ville de Périgueux est le lieu de nombreuses fêtes foraines.

Mais comment traiter de l'univers animé et brillant de la fête foraine à partir des fonds d'archives ?

PLAN DE PÉRIGUEUX.



LÉGENDE.

- |  |                       |                              |
|--|-----------------------|------------------------------|
| A Cathédrale Saint Front                 | L Hospice             | X Toit des Trévis            |
| B Eglise S <sup>te</sup> Anne de la Cité | M Mairie              | Y Abbatiale                  |
| C Eglise Saint Martin                    | N Casernes            | Z Dohodé                     |
| D Eglise Saint Georges                   | O Gendarmerie         | 1 Palais communal - la femme |
| E Préfecture                             | P Prisons             | 2 - - - - - de filles        |
| F Mairie                                 | Q Théâtre             | 3 Opéra de la ville          |
| G Palais de Justice                      | R Temple protestant   | 4 Assemblée de la ville      |
| H Hôtel de Ville                         | S Banque de France    | 5 Ecole de la ville          |
| I Ecole normale                          | T Magasin des Tabacs  | 6 Château de la ville        |
| J Séminaire                              | U Casernes            | 7 Tour-Maitrotte             |
| K Musée                                  | V Ancien des Vieilles | 8 Grand-Beservoir            |
|  | Chemin de fer         | 9 Travaux                    |

Echelle de 1:50,000 ou de 0"01 pour 100 mètres.

AD 24 1 Fi 1\_24322-22

## Le regard de la littérature.

**Eugène Le Roy, dans *Le moulin du Frau*, restitue la vie d'un meunier périgourdin. Le récit débute par une évocation de la fête de la Saint-Mémoire.**

C'était à Périgueux, le soir de la Saint-Mémoire de l'année 1844. [...]

Ce soir là, on menait grand bruit sur la place. Les lampions fumaient avec une sale odeur de graillon, car on ne voyait pas alors des baraques éclairées au gaz, comme aujourd'hui.

M. Masfrangeas s'arrêta devant une baraque assez propre pour l'époque. Sur l'estrade, un grand hussard rouge avec des tresses blondes qui lui plaquaient sur les joues, soufflaient à en crever dans un trombone à coulisse. A côté de lui, un pierrot tout enfariné s'essouffait dans un cornet à piston. De l'autre côté de l'entrée, un gamin faisait des roulements superbes sur le tambour et un paillasse tapait à tour de bras sur sa grosse caisse, avec accompagnement de cymbales.

Au milieu de l'estrade, devant l'entrée, se promenait les bras nus, les épaules décollées, une belle fille en maillot rose et en jupe de gaze très écourtée que chaque coup de reins, lorsqu'elle se retournait, raccourcissait encore. Je ne sais pas ce qui décida M. Masfrangeas, mais la musique finie, il dit : Entrons là, et nous entrâmes, aux premières places, qu'il paya en faisant changer cent sous.

Après avoir vu des tours de force, d'adresse, d'équilibre, des farces comiques, la jeune fille aux jupes courtes dansa sur la corde avec beaucoup de joliesse, ce qui intéressa grandement M. Masfrangeas.

Après cette représentation, nous allâmes voir un éléphant savant qui faisait aussi des tours d'équilibre, et soupa ensuite en public, servi par un singe habillé comme un petit patronnet.

Au sortir de là, nous nous promenâmes un peu dans la place, et en passant nous vîmes une baraque où on montrait des oiseaux savants. Dans une autre, des ours se battaient avec des chiens. Tous les bouchers de la ville étaient là en amateurs, et avaient amené leurs dogues et leurs boule-dogues pour les éprouver et faire des paris. [...]

Tout d'un coup, M. Masfrangeas s'arrêta devant la loge d'une géante. Une géante de quinze ans, appelée Caroline, disait un grand tableau où était tiré son portrait en grande toilette de soirée, avec force chaînes, carcans et le reste. [...]

Nous voilà arrêtés devant une baraque de lutteurs. Ah ! il n'y avait pas de luxe dans cet établissement ; six ou huit grandes barres soutenaient une toile toute rapetassée. Sur le devant, des planches sur des barriques faisaient une estrade, où étaient rangés cinq lutteurs éclairés par des lampions de suif qui puaien fort. [...]

# Les sources administratives.

## 1. L'organisation.

Vois sur diversos deman-  
des de subvention pour  
des fetes de quartier.

Le nom de la Commission de France, Comarade  
Comarade,  
Votre commission de France a été saisie par le maire et l'ensemble de  
4 demandes de subventions qui lui ont été adressés par les Présidents de Comités  
des fêtes de quartiers de St Georges, du Boulevard, du Canal, de la Cité et du Parc  
Régulier.

Après examen, notre commission vous propose d'accorder des comités une  
subvention de 15 francs, tout en regrettant de ne pouvoir faire davantage,  
mais les réductions opérées par M<sup>r</sup> le Préfet et l'arrêté 101 du Budget  
Primitif, nous met dans l'impossibilité de leur accorder la même subvention,  
que l'année dernière, car nous avons à leur compte que nous serons satisfaits de  
faibles demandes de autres Comités de Fêtes.

Mais nous pensons que regretter le devises prise par M<sup>r</sup> le Préfet et le fait  
d'autre devises qu'actuellement ne pourront s'en prendre qui à leur tour, nous de même  
dites que nous leur accordons ne leur permet pas de donner à leur fête son  
l'éclat qu'ils avaient désiré. Le Conseil adopte.

## Séance du 16 Février 1937

La séance se ouvre à 18 heures sous la présidence de Monsieur Dorin, adjoint au Maire.

Étaient présents: M. M. Dorin, Beraud.

M. M. Grottoles, Laval, Delhomme et Colin.  
~~Le Comité~~

Excusés: M. M. Lassaigue, Babault, Bonnet  
Dumont et Nagy. ~~Présents~~.

Le comité exprime ses condoléances à M. M.

Babault et Bonnet à l'occasion de la perte qui le vicarément d'apporter en la personne de leurs mères.

Monsieur Beraud se fait l'interprète du Comité dans entier pour assurer la municipalité de ses vœux de tous les membres de ce organisme.

Enfin, le Comité ~~le Comité~~ remercie M. Grottoles, d'avoir lui-même voulu mettre à la disposition de ses maîtres, des cartes pour les représentations du Casino de Paris, leur permettant ainsi de remplir la mission de municipale qui leur a été confiée par la municipalité.

M. Dorin demande ensuite si quelque



Ville de Périgueux

Fournitures Scolaires

Comité Municipal  
des Fêtes

Appartenant à

Librairie GUDONIE Père et Fils - Brive

membre du Comité et des démarches à présenter.

M. Ond. Bonard expose alors au comité qui a son avis la date choisie pour les représentations données au Casino, sous les auspices de la Municipalité ne convient pas.

Que la subvention municipale se trouve fixée et ne puisse pas à l'improvise de venir se faire.

Que le plateau devrait être le même, d'un bout à l'autre de la saison. Il ridiculise le système qui consiste à changer à plusieurs reprises des artistes qui ont recueilli une offre, ne notoriété auprès du public.

M. Lejoirne fait remarquer que ces changements dans la distribution sont opérés dans le nécessaire, certains acteurs ne pouvant intervenir sous les spectacles.

M. Bonard poursuit en exprimant le regret que M. Frosset ait donné à Pérignères "les Cloches de Comenille", et effraie de demander représentation à Bergues, au cours de l'été 1931, à l'occasion d'un festival.

M. Dorin, répond à M. Bonard qu'il sera pris la meilleure note de ses observations en prévision de l'organisation d'une prochaine saison.

Il se propose ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

### 1°) Calendrier des fêtes

Le Comité enregistre les demandes qui ont été présentées par divers groupements et une de l'organisation de diverses manifestations au 1931.

Aucune difficulté importante n'est signalée. Les sociétés intéressées à plier le programme sans modifications aux exigences du calendrier.

Cependant, dans l'individualité ou la concordance du <sup>par une société</sup> ~~du~~ <sup>et</sup> ~~une~~ <sup>date</sup> déjà revenue par une association, ne pourrait être tranchée par le Secrétaire général de la mairie, chargé de tenir le calendrier, le Comité devrait en être saisi aussitôt.

En prévision des règlements des cas qui pourraient lui être soumis, le Comité s'agit de tirer, d'ores et déjà, certains

règles d'inscription au calendrier.

La cas after, il est procédé à une classification des diverses manifestations qui sont susceptibles d'être organisées à Périgueux.

1°) Grandes manifestations - à l'occasion desquelles aucune autre manifestation ne sera autorisée par le Comité, sauf accord entre les groupements organisateurs.

Semaine du Périgord

Cours de Cheuava à Chamiers

Fête d'aviation à l'aérodrome de Bosilla

Galas Uemichava

Fête traditionnelle du quartier de Gorges

Tout ce qui concerne la fête de Saint Georges sera exclusivement consacré que le 1<sup>er</sup> dimanche de mai, le Comité ne pouvant la garantir pour le 2<sup>e</sup> dimanche.

2°) Autres manifestations

Fêtes de quartier

Fêtes des patronages

Fêtes des Sociétés de secours mutuels

Fêtes sportives

Fêtes des crèches & Sociétés de bienfaisance

## Fêtes du P.O. Cirques

Pour toutes les manifestations comprises dans cette classification, le Comité est unanime pour éviter autant que possible la coïncidence de deux fêtes ou spectacles le même jour.

Mais en raison du nombre très élevé des fêtes de quartier qui ont lieu en Mai - Juin et début de Juillet, les meilleures dates de l'année, il ne paraît pas possible au Comité de leur garantir la non coïncidence avec une autre manifestation, Mais en fête ayant généralement lieu pendant 3 jours de suite, Samedi, Dimanche et Lundi, il sera entendu toute de leur concurrencer au moins deux soirées.

Cirques. - M. Lejeune en chef de l'Obit' aura invité à ne pas avoir de la date s'au Cirque, sans avoir au préalable consulté le calendrier des fêtes. Le même la date de passage des cirques serait

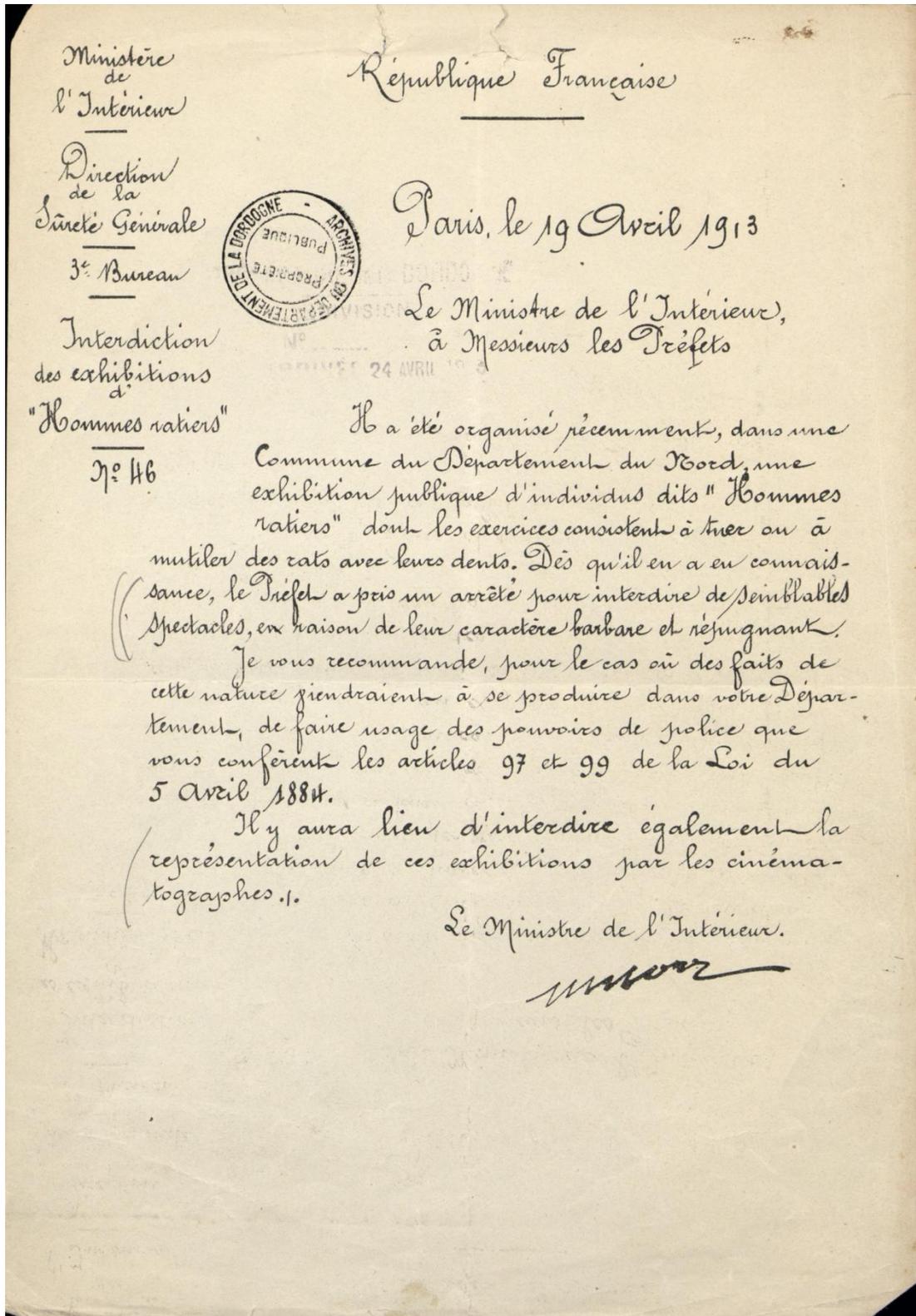
désaccord avec les directeurs, consi-  
gnés au calendrier.

Communiqés. - L'effet des com-  
muniqés rappelant l'existence  
du calendrier des fêtes, et l'obligé-  
tion pour les organisateurs de  
prendre date à la Mairie avant  
de fixer le jour des manifestations  
qu'ils désiraient donner, seront  
insérés périodiquement dans la  
presse locale et régionale.

L'ordre du jour étant imprimé  
la suite et suit. o. P.H.

AD 24 E Dep 6876

## 2. La législation sur les festivités.



AD 24 4M98

# INTERDICTION

## des exhibitions d'HOMMES RATIERS

# ARRÊTÉ

Le PRÉFET DE LA DORDOGNE, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 97 et 99 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 19 avril dernier, prescrivant l'interdiction d'exhibitions d'individus dits HOMMES RATIERS, dont les exercices consistent à tuer et à mutiler des rats avec les dents, ainsi que la représentation de ces exhibitions par les cinématographes ;

Considérant qu'en raison de leur caractère répugnant et immoral, de semblables spectacles ne peuvent être tolérés,

### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les exhibitions et les exercices des HOMMES RATIERS sont interdits dans toute l'étendue du département de la Dordogne ;

ART. 2. — Sont également interdites, dans le département, les représentations de ces exhibitions par le cinématographe.

ART. 3. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ART. 4. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandant de Gendarmerie, Commissaires de police, Gardes-champêtres, et tous Agents de la force publique, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté, qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au *Recueil des Actes Administratifs* de la Préfecture.

PÉRIGUEUX, le 13 mai 1913.

*Le Préfet de la Dordogne,*

**BEAUVAIS.**

4199

Périgueux. — Impr. D. JOUCLA.

AD 24 4M98

PRÉFECTURE

de

LA DORDOGNE

Division

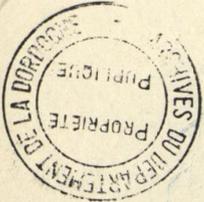


*Minute*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de la DORDOGNE,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 99,



ARRÊTÉ :

Article 1. Sont interdits sur la voie publique les mascarades, déguisements et cortèges travestis. Sont également interdits la vente et le jet de confettis et de serpentins.

Article 2. M. le Secrétaire Général, M.M. les Sous-Préfets, Maires, Commandant de Gendarmerie, Commissaires de Police du département sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Périgueux, le 2 mars 1919.

Le Préfet de la Dordogne,  
signé : *[Signature]*

*[Large handwritten signature]*

Pour ampliation :  
le Conseiller de Préfecture délégué,



*Ampliation trans- à  
Maire Périgueux  
C<sup>o</sup> de police  
C<sup>o</sup> de gendarmerie  
Avis par télégramme les 4 Sous-Préfets  
et Maires chefs lieux cantons Arnaud et Périg<sup>o</sup>  
dans note p<sup>o</sup> Avenir et Argus  
le 3-3-1919*

Ministère  
de la  
Police générale.

Circulaire

Jeux de hasard.

Circulaire du 29  
juin 1818, insérée  
au n° 264 de Recueil

accusé réception  
de Jo Daudet Offici



Paris le 22 Juin 1818.

Je suis informé, Monsieur, que dans quelques  
Départemens, Des inconnus parcourent les villes  
et les Campagnes, le plus souvent sous l'habit de Marchand-  
forain, et y établissent une jour. De fête ou de Marché, Des  
Loteries, Des Boulette, Des Jeux de Dés, qui sont autant  
de pièges tendus à la cupidité par la mauvaise foi. Plusieurs  
rapports m'annoncent même que, pour capter la confiance de  
l'Autorité, et déjouer sa surveillance, ces individus se  
prévalent de fausses autorisations qu'ils prétendent avoir  
obtenues, soit à mon Ministère, soit à la Préfecture de Police,  
dans le but de masquer de prétendues missions pour le Service  
du Gouvernement. J'ai eu devoir vous prévenir, Monsieur,  
contre une pareille imposture, et éveiller toute votre sollicitude  
sur les abus qu'entraîneraient la tolérance de ces  
Dangereux établissemens. Les lois sur cet objet, sont  
précises. Vous ne sauriez trop les rappeler aux fonctionnaires  
sous vos ordres. C'est dans l'intérêt de la morale  
publique, dans celui des particuliers, trop souvent duper  
d'une avidité, dont quelque fois la misère est la source  
et presque toujours le fruit, que je vous recommande d'user  
de tous les moyens de répression indiqués par les lois des  
3. frimaire et 9. Germinal an 6. que corroborent encore  
les articles 410. et 411. Du Code pénal.

Vous soudez bien

M

1

m'acuse réception de cette circulaire, que j'adresse également  
à M<sup>rs</sup>. les Colonels et chefs d'Escadron, ou Capitaines  
de gendarmerie, qui ont, à cet égard, des obligations  
spéciales à remplir.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma  
considération très distinguée.

Le Ministre de la Police générale.

Sous son Excellence et par son ordre:  
Le Maître Des Requêtes  
Secrétaire général  
Merbe

Monsieur le Maire,

Je viens vous faire mes offres de service pour exécuter pendant la fête de votre ville ou en toute autre occasion, une ascension aérostatique, soit seul, soit avec des voyageurs, étant pourvu de ballons à gaz de différentes grandeurs, de 400 à 1000 mètres cubes et en outre une montgolfière de 1600 mètres, gonflée à l'air raréfié.

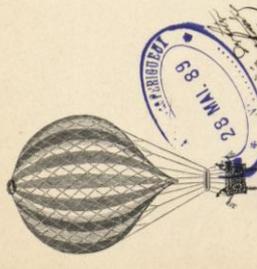
Dans l'espoir, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien me comprendre dans le programme de vos fêtes avec l'attente de vos ordres, je suis avec respect, Monsieur le Maire, votre dévoué serviteur.

Louis MUTIN dit GODARD  
Aéronaute.  
4. Rue Stephenson. — PARIS.

Nota. — Beaucoup de villes nomment des commissaires établissant une enceinte réservée avec droit d'entrée dont le produit paie les frais de l'ascension et qui souvent dépasse la somme allouée à l'aéronaute, ce qui permet de donner à la population à peu de frais le spectacle d'une ascension aérostatique.

L. MUTIN DIT GODARD  
MEMBRE FONDATEUR  
DES AÉRONAUTIQUES ET DE  
LA FRANÇAISE  
SOCIÉTÉ D'APPLICATION THÉORIQUE ET  
PRATIQUE D'AÉROSTATIQUE

AD 24 E Dep 6876



LE PETIT LOUIS GODARD  
AÉRONaute  
SIÈGE DE PARIS 1870-71  
Sorti le 12<sup>es</sup> ballon  
DE PARIS EN BELGIQUE  
LE 16 OCTOBRE 1870  
MÉDAILLÉ  
PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE PARIS  
MEMBRE DE PLUSIEURS  
Sociétés Aérostatiques  
CONSTRUCTION D'AÉROSTATS  
Ballons à gaz et Montgolfières en papier  
DE TOUTES GRANDEURS  
4. Rue Stephenson, 4

## TIOLET & BERTHIER Artificiers à MONTEUX (Vaucluse)

### PLAN & DEVIS D'UN FEU D'ARTIFICE DE 1,000 FRANCS

<b>ARROSEE DU FEU</b> 16 Mares 10 Corps de canon Le Turban 10 Corps de canon 15 Fuses à chasser 2 Bombes multicolores 3 Mares à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser	<b>1<sup>er</sup> COUP DE FEU</b> 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser	<b>2<sup>e</sup> COUP DE FEU</b> 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser	<b>3<sup>e</sup> COUP DE FEU</b> 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser	<b>4<sup>e</sup> COUP DE FEU</b> 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser 2 Bombes à chasser 4 Fuses à chasser 10 Corps de canon 3 Fuses à chasser
---	---	--	--	--

Le feu d'artifice sera tiré à 8 heures précises du soir.

**BOUQUET FINAL. 1000 FUSES**

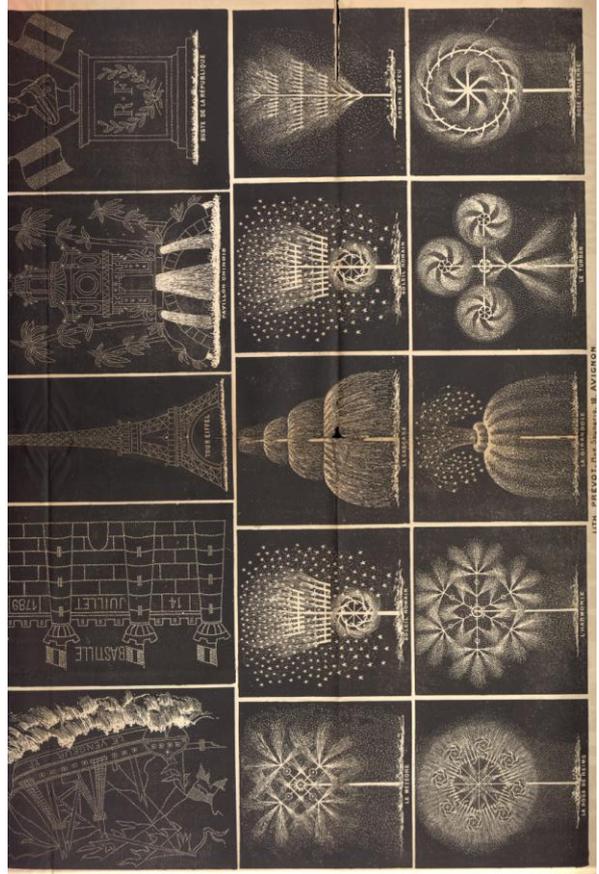
FUSÉES D'HONNEUR

CAISSE A BOUQUET

MORTIERS POUR MARRONS

MORTIERS POUR BOMBES

AD 24 E Dep 6876



## 4. Le contrôle des personnes.

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 13 Décembre 1858.

Direction  
de la Sûreté Générale.

2<sup>e</sup> Division.  
1<sup>er</sup> Bureau.

Instruction concernant la  
Police des Saltimbanques,  
bateleurs, escamoteurs, joueurs  
d'orgues, musiciens ambulants  
ou chanteurs.

Circulaire.

*pour être insérée au  
Bulletin des Comptes*

*cette affaire regarde la 1<sup>re</sup> division  
Police municipale*

DEPARTEMENT DE LA SEINE  
PROPRIÉTÉ  
PUBLIQUE  
ARCHIVES

Monsieur le Préfet, vous avez pu remarquer, insérée  
au Moniteur du 4 de ce mois, une ordonnance de police  
prescrivant, pour le département de la Seine, diverses  
mesures relatives aux saltimbanques, joueurs d'orgues,  
musiciens ambulants, chanteurs et autres industriels  
de cette nature.

Les dispositions de cette ordonnance peuvent  
être appliquées aux grands centres de population, sauf  
quelques légères modifications : mais il n'en saurait  
être de même dans les autres villes et bourgs et dans  
les communes rurales. Cependant il est désirable  
que des mesures analogues soient prescrites dans le  
but de placer les saltimbanques sous la main de  
l'autorité, partout où ils se présenteront, sur les places  
publiques et dans les foires, marchés et fêtes patronales.

Je vous prie, en conséquence, de mettre en  
vigueur, dans votre département, un arrêté qui consacrera  
entre autres mesures les dispositions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Tout individu qui voudra se livrer à l'exercice  
de la profession de saltimbanque, bateleur, escamoteur,  
joueur d'orgues, musicien ambulants ou chanteur, devra  
en faire la demande au Préfet, en joignant à sa  
pétition un certificat de bonne vie et mœurs, délivré  
par le Commissaire de police ou le Maire de la  
Commune où il sera domicilié ;
- 2<sup>o</sup> Tout individu permissionné qui changera

M. le Préfet du Département d

de domicile devra faire connaître immédiatement sa nouvelle résidence à l'Administration, en produisant un certificat délivré par le Commissaire de Police ou le Maire de la Commune où il s'établit ;

3°. Les saltimbanques, chanteurs &c. ne pourront exercer leur profession avant 8 heures de matin en tout temps, et ils devront se retirer avant 6 heures du soir, depuis le 1<sup>er</sup> Octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril, et avant 9 heures du soir de 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Octobre ;

4°. Il leur est expressément défendu de se faire accompagner par des enfans âgés de moins de 16 ans ;

5°. Il leur est fait défense également de prono-  
-liquor ou d'expliquer les songes, sous les peines portées par les art. 479, 480 et 481 du Code Pénal ;

6°. Les chanteurs ne pourront chanter ou mettre en vente d'autres chansons que celles qui seront revêtues de l'autorisation de l'Administration, sous les peines portées par l'art. 5 de la Loi du 16 Février 1834 et l'art. 6 de la loi du 27 Juillet 1849 ;

7°. Enfin, lorsque le permissionnaire voudra voyager hors du département, il sera tenu, avant de prendre ou de faire viser son passeport, de déposer sa permission qu'il pourra réclamer à son retour.

Les saltimbanques sont presque toujours accompagnés d'enfants qui leur ont été confiés ou que le plus souvent ils ont dérobés à leurs parents, et qu'ils emmènent au loin pour échapper aux recherches de la police. Pour empêcher ces enlèvements criminels, la Circulaire ministérielle du 24 Août

1836 recommande d'obliger les saltimbanques à justifier dans toutes les communes où ils stationnent de l'état civil des enfans qu'ils ont avec eux au moment de leur départ, l'intervention de l'Administration supérieure a été fréquemment réclamée pour faire rentrer au domicile paternel des enfans confiés à des saltimbanques ainsi que pour faire rechercher des enfans en bas âge dont la disparition était attribuée à ces sortes de gens. Evidemment les D<sup>s</sup> instructions, contenues dans la Circulaire précitée, ont été insuffisantes ou n'ont pas toujours été exécutées avec toute la vigilance désirable. C'est pour remédier à cet état de choses que les saltimbanques doivent être astreints à informer l'Administration de leurs changements de domicile ou de résidence, et qu'il devra leur être expressément défendu de se faire accompagner désormais par des enfans âgés de moins de 16 ans (R<sup>o</sup> 2 n. 4).

J'appelle votre attention spéciale sur ces dispositions dont vous reconnaîtrez l'utilité. Je vous serai obligé de m'adresser une copie de l'arrêté que vous prendrez en exécution des présentes instructions.

Kœnig, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat  
au Département de l'Intérieur,  
signé : F. de Gasigny,  
Sans amplification.

Le Directeur de la Sûreté Générale,  
signé : M. Collin-Mézyer.

Certifié conforme :

Le Chef de Service autorisé,

A. Sabourf

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
SÛRETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT SPECIAL  
de  
PÉRIGUEUX

N° 284

ÉTAT FRANÇAIS  
~~RÉPUBLIQUE FRANÇAISE~~

PÉRIGUEUX  
Division  
N°  
ARRIVÉE 28 JAN 1942

le 26 janvier 1942

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL  
Chef du Service des Renseignements Généraux  
de la Dordogne

à Monsieur le PRÉFET de la Dordogne  
- 1ère division-

PÉRIGUEUX

*me parler*

Référence à la lettre-circulaire de M. le  
Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ( Direction de  
la Police du territoire et des étrangers- 5ème bureau-  
N° 48 Pol. 5 Circ.) du 18 décembre 1941, lettre dont vous  
m'avez transmis copie le 13 janvier courant aux fins de  
dénombrer les industriels forains sans domicile fixe  
dans le département de la Dordogne, j'ai l'honneur de  
vous faire connaître ce qui suit:

L'enquête à laquelle j'ai fait procéder n'a  
pas permis d'identifier des industriels forains n'ayant  
pas de domicile fixe. Les véritables industriels forains  
ont leur port d'attache où ils peuvent garer en périodes  
creuses le matériel plus ou moins important dont ils ont  
besoin pour l'exercice de leur industrie. Ils sont, en ou-  
tre, régulièrement inscrits au registre de Commerce dont  
relève leur domicile.

S'il existe des forains sans domicile fixe,  
qui ont pu obtenir le carnet d'identité d'industriel  
forain, ils ne sont pas à considérer comme tels et  
sont à ranger dans la catégorie des nomades.

Il convient cependant de mentionner que la  
plupart des industriels forains adhèrent au " Groupe-  
ment National des Industriels forains de France" dont le

S. N. 4421 L. n. 8

siège pour la France non occupée se trouve à Béziers (Hérault)  
32 place Jean-Jaurès.

Je vous adresse néanmoins, pour mémoire, la liste  
ci-jointe comprenant les noms des industriels forains de  
la région de Périgueux.

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL  
Chef de Service

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
COMMISSARIAT SPECIAL DE  
PÉRIGUEUX  
SÛRETÉ NATIONALE

AD 24 1W149

LISTE DES INDUSTRIELS FORAINS  
de la région de Périgueux  
actuellement installés place Montaigne à Périgueux

MM.

BEHAR	"Confiseur"	34 rue de Varsovie Périgueux- LILLE Nord réfugié
LAFFORT	"Loterie Attraction"	5 allée du Port Périgueux
DUBOIS	"Confiseur"	17 rue Bouche Villenave-d'Ornon(Gironde)
DUPUY	"Manège enfantin"	Chamiers près Périgueux et 3 bis rue Sabourin à Candéran ( Gironde)
LACHAUD- VIALANEIX	"Loterie Julot"	Villeréal ( Lot-et-Garonne)
LACHAUD, Gabriel	"Tir"	Rue de l'Alma à Périgueux
TOURDE	"Manège enfantin"	19 avenue Pasteur à Bergerac
COLINET	"Balançoires et tapis roulant"	Pont de la Cité Périgueux
DEGRUSON	"Autodrome électrique"	Rue du Vélodrome à Périgueux réfugié de Metz ( Moselle)
GOUNOU	"Auto-skooter"	Chamiers près Périgueux

MM.

actuellement remisés dans leurs localités

FARGEOT	"Manège aéros"	Chancelade ( Dordogne)
CHABAUD	"Manège Pousse-Pousse"	Tocane-saint-Apre ( Dordogne)
GIMET	"Manège enfantin"	Pont de la Cité Périgueux
FELIX	"Manège Chevaux de bois"	Lacropte ( Dordogne)
LECOQ	"Tir"	aux Izards près Périgueux
POUJADE	"Manège chevaux de bois"	Thenon ( Dordogne)
VIALLE	"Manège Pousse-Pousse"	Lisle ( Dordogne - en captivité-
MAURAT	"Confiseur"	Neuvic ( Dordogne)

AD 24 1W149

23. Octobre 1942

I

AD 24 1W149

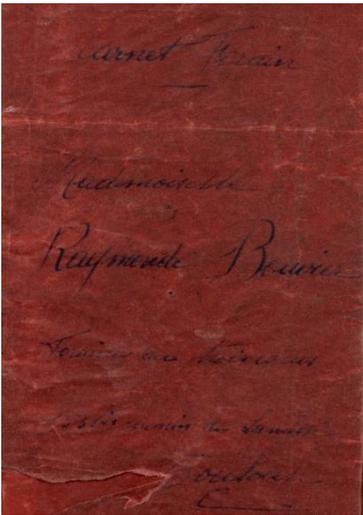
2° Bureau  
-----  
Nomades et Forains  
-:-:-

Service Destinataire:  
POL. JUD. 5  
Objet: Notice Individuelle CAZABON née BOUVIER  
-:-:-

Le Chef du Gouvernement  
Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur  
VICHY

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, une notice individuelle concernant la nommée CAZABON née BOUVIER Raymonde, à laquelle mes Services ont délivré le duplicata de carnet forain N° 10.036.

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,



Perigueux le 23-10-42  
D.A.  
Monsieur le Préfet  
Je viens solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation d'avoir un carnet forain pour exercer la profession d'artiste. Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez recevoir monsieur le Préfet l'assurance de mes respectueuses salutations et ci joint mes pièces d'identité.  
Maurice Cazabon

3  
PERIGUEUX le 8 MAI 1939  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
NOUS (1) Préfet de la Dordogne  
Vu:  
1° La demande de la nommée(1)  
BOUVIER Raymonde  
Chantquyon (Charente Inférieure)  
Née 16 Janvier 1921  
de Ferrin et de \_\_\_\_\_  
Profession: foraine  
Dernier domicile: id.  
2° La loi du 16 juillet 1912, article 2, et le règlement du 7 juillet 1926;  
Délivrons à Bouvier Raymonde  
Le présent carnet d'identité qui devra être présenté à toute réquisition des officiers de police judiciaire ou des agents de la force ou de l'autorité publique.  
Le (2) Préfet de la Dordogne,  
Pour le Préfet:  
Le Secrétaire Général

**SIGNALEMENT**  
Taille: 1m 55  
Nez { Dost: 2  
Base: 2  
Cheveux: mb.  
Barbe: \_\_\_\_\_  
Toint { Pigmentation: \_\_\_\_\_  
Sanguinolence: \_\_\_\_\_  
Iris { Auréole: cor.  
Périphérie: aco.

ARRÊTÉ DE NAT. AL. 1926  
Arrêté ministériel du 10 juillet 1926 pris pour l'application du décret du 7 juillet 1926.  
Loi du 16 juillet 1912.

(1) Nom et prénoms.  
(2) Préfet ou sous-préfet.  
1

# La presse pour éclairage.

L'Avenir de la Dordogne, 2 mai 1908  
AD 24 PRE 1

**Fête de Saint-Georges.** — La fête de St-Georges qui doit avoir lieu le dimanche 10 mai aura, cette année, un éclat tout particulier.

Le programme, que nous publierons, sera des plus attrayants; concerts, retraites, jeux inédits, courses de bicyclettes, etc., etc., y figureront.

Du côté des forains, il y aura de réelles attractions: outre les considérables vire-vire, confiseries, massacres, tirs, etc., on verra plusieurs manèges: un manège à deux étages, celui des bicyclettes Vernet, transformé avec goût, le torpilleur sous-marin de M. Sanial, superbe établissement tout nouveau, inconnu encore à Périgueux; enfin, croyons-nous, les montagnes russes de M. Carrère, qui ont cent mètres de long.

Disons, pour terminer, que l'illumination a été adjugée à M. Champeau, qui a présenté au Comité un plan original et gracieux.

## Ville libre de Saint-Georges

Voici le programme des fêtes de bienfaisance qui auront lieu les 3, 4 et 5 mai:

**Samedi 3 mai, 20 h. 30,** annonces de la fête par les artilleurs sénégalais; **20 h. 45,** ouverture de la fête, illumination électrique du faubourg, attractions foraines; **21 heures,** retraite aux flambeaux par l'Avant-Garde périgourdine.

**Dimanche 4 mai, 6 heures,** réveil en fanfare; de 7 heures à 11 heures, grande fête sur les bords de l'Isle, avec défilé en musique et vente de la petite fleur; **9 heures,** ouverture du concours de tir à la carabine, organisé par la Société Les Enfants de Saint-Georges, et qui se poursuivra les 11 et 18 mai. (Nombreux prix en espèces et en nature). **12 heures,** salves d'artillerie par le 21<sup>e</sup> régiment; **13 h. 30,** réception de M. le maire Favard, discours et ouverture officielle de la fête; **14 heures,** grandes réjouissances foraines: petite Suisse, vagues de l'Océan, autodrome, poussa-poussa, manège électrique, chevaux sauteurs, carroussel, manège bébé, tirs salon, tir aux pigeons, loteries, vire-vire, arènes athlétiques; **15 heures,** entrée de la tribu malgache Sabour-Aïb.

**17 heures,** Distribution des récompenses sous la présidence de M. Favard, avec discours de circonstance du même; **18 heures,** Salves de joie; **20 heures,** la fête continue: Illuminations électriques et vénitiennes, embrasement de la ville, toutes les attractions.

L'Avenir de la Dordogne, 5-6 mai 1924  
AD 24 PRE 1

## Fête de Saint-Georges

La fête de St-Georges a brillamment débuté samedi soir; il y avait foule dans le quartier malgré le temps assez froid. La retraite aux flambeaux de l'Avant-Garde, avec embrasement de feux de bengale sur tout le parcours, a été fort réussie. Les illuminations électriques produisait le plus bel effet et jusqu'à une heure de la nuit les forains et les cafés ont fait recette.

Hier, le temps était délicieux; le matin, la fête sur l'Isle a créé une animation particulière; la vente de la petite fleur, par de gracieuses jeunes filles, au bénéfice de la crèche de St-Georges, a été très fructueuse, et il faut féliciter le comité de l'organisation de ce nouveau numéro du programme qui fut en tous points réussi.

Toute la journée, il y eut foule autour des nombreux forains, Petite Suisse, cirque, loges foraines, manèges de toute sorte, etc.

Le soir, ce fut presque la cohue, tant l'affluence fut nombreuse.

Les superbes illuminations de la C<sup>ie</sup> électrique jointes aux belles illuminations vénitiennes de M. Champeau produisaient un effet féerique.

En résumé, fête des plus réussies qui se terminera ce soir.

Ajoutons que toute la journée de nombreux tireurs vinrent exercer leur adresse au concours de tir organisé au stand de l'école.

**Lundi 5 mai, 12 h.,** Tir au canon; **13 h,** Jeu de la poêle, au Rond point de St-Georges, **13 h. 30** course à pied; **14 heures,** cours en sass, **14 h. 30** pêche à la ligne, route de Bergerac, jeu de la mayonnaise; **18 heures,** Salves de 75 de campagne; **20 h. 30,** Dernières salves; **20 h. 45,** Départ du ballon Le Saint-Georges avec enlèvement de Favard; illuminations générales. **21 heures,** Retraite en musique et aux flambeaux par l'Avant-Garde Périgourdine; attractions diverses et variées.

L'Avenir de la Dordogne, 1 mai 1924  
AD 24 PRE 1

# FETES DE SAINT-GEORGES

Voici un bref résumé des Fêtes organisées par le Comité de Saint-Georges, et qui, n'en doutons pas, attireront en foule les Périgourdins et amis de la gaieté et de la bonne humeur.

## SAMEDI 6 MAI :

20 h 30 : Ouverture de la fête, Salves.

21 h : Retraite de l'Avant-Garde Périgourdine. Illuminations. Fête foraine. Nombreux bals.

## DIMANCHE 7 MAI :

7 h 30 : Réveil en fanfare.

8 h à 9 h 30 : Tirage au sort du concours de pêche (route de Bergerac).

9 h 30 : Défilé en fanfare.

10 h à 11 h 30 : Concours de Pêche.

11 h 30 : Pesage (chez Lagarde, cours St-Georges). Apéritif-concert.

14 h 45 : Lâcher de pigeons par les Ailes Périgourdines.

15 h : Grande cavalcade ; présentation de la Reine par Saint-Georges et les autorités constituées.

17 h : Distribution des prix du concours de pêche (Rebière).

21 h : Grande fête de nuit.

## LUNDI 8 MAI :

11 h 45 : Apéritif d'honneur ; Réception de la presse.

14 h. à 16 h : Jeux et fantaisies du Maître Touraine.

Grande dégustation des délicieuses cagouilles d'Ecorneboeuf et de Prompsault.

21 h : Retraite par l'Avant-Garde ; fête foraine.

## MARDI 9 MAI :

14 h : Course cycliste (3e et 4e catégories ; 10.000 francs de prix offerts par les liqueurs Fargeot).

15 h 30 : Nouveauté à Périgueux : grande course cycliste de Minimes, organisée par la Pédale Faidherbe.

16 h : Grand Prix de Saint-Georges, doté de 50.000 francs de Prix.

21 h 30 : Tirage de la Tombola, route de Bergerac.

22 h : Taureau de feu.

24 h : Ce n'est qu'un au revoir !

## BON PUBLIC !

N'oubliez pas qu'en venant s'amuser à Saint-Georges, tu aides son Comité à soutenir les œuvres du quartier : 74.000 francs ont été répartis l'an dernier entre elles. Il faut tâcher cette année de ne pas faire moins !

## A l'occasion de la FETE DE SAINT-GEORGES

Parmi les nombreuses attractions

## Madame KOSIKY (près du Pont de St-Georges)

présentera ses 22 CELEBRES CHIENS costumés dans leurs imitations de la comédie humaine. Le dernier mot du dressage dans

## LES CHIENS POMPIERS

Grand mélodrame en un acte et six tableaux, joué par vingt-deux chiens.

## Distribution des tableaux :

1. Réception chez Mme de Pompadour.
2. Récréation enfantine pour tous les petits artistes.
3. Le pompier amoureux épris de la nounou.
4. Grand orgue, la maison incendiée.
5. Arrivée de la pompe et des pompiers ; le sauvetage.
6. Mort et enterrement du pompier sauveteur.

## SPECTACLE DE FAMILLE

## DE PARIS !

échappe à la Clientèle pour la première fois

Dordogne Libre, 6 mai 1950  
AD 24 PRE 380

# DEMAIN S'OUVRENT les FESTIVITÉS du QUARTIER de SAINT-GEORGES

Le mois de mai sera ouvert par la « rive gauche » d'une façon tonitruante, avec la traditionnelle, vieille et toujours jeune fête de Saint-Georges. La pluie qui n'a point manqué jusqu'à présent permet aux collecteurs de cagouilles d'en ramasser des milliers et si quelque chose manque, ce ne sera sûrement pas ces animaux cornus sans lesquels il n'y aurait pas de bonne fête de Saint-Georges.

Il y aura des attractions en nombre : manèges classiques ou modernes, loteries, tirs, tombolas, jeux... et le lot des mille trouvailles faites pour la joie de tous, des petits aux grands, des futurs vieux aux anciens jeunes.

La fête sera ouverte le jour du 1<sup>er</sup> mai par les majorettes de Vendôme, premier prix du festival international de la Bourboule l'an dernier.

Dimanche le concours de pêche patronné par « La Dordogne Libre » et « Ricard » réunira sur les quais la fine fleur des pé-

cheurs. Quand on saura que le premier prix est de 350 F, on imaginera aisément qu'il est tentant de s'aligner dans une telle compétition, partie de plaisir et de rapport tout à la fois.

Pour ce concours de pêche organisé par la Société de pêche de Périgueux et le Comité de Saint-Georges et doté de 1.500 F de prix en espèces sans compter les prix en nature, on se fait inscrire (4 F) chez les dépositaires de Périgueux ou au président avant samedi à midi. Par la suite, inscriptions le matin du concours (4 F 50).

Le concours s'effectuera de 10 à 11 h. 30 et les prix seront remis à l'issue du pesage sur les quais.

Les prix sont de : 350, 250, 200, 150, 120, 100, 80, 40, 20, 20 et 10 francs. Pour les dames (cumulables) : 50, 30 et 20, et pour les moins de 14 ans (cumulables également) de 30, 20 et 10 F.

Dordogne Libre, 30 avril 1970  
AD 24 PRE 380

# La FÊTE de SAINT-GEORGES a bénéficié du beau temps !

Année bouleversée ! Il pleut, il vente, il gèle. Comment la fête de Saint-Georges dont la réputation, pas toujours vraie d'ailleurs, d'être mouillée pourrait échapper à son sort ? En fait elle y a bel et bien coupé et c'est par un soleil éclatant qu'elle a pris fin.

Attractions nombreuses et variées, matinée de fantaisie, musique, cœur des bonbons et pâtisseries, appels des bonimenteurs, cris des amateurs de sensations, rien n'a manqué au décor de fête.

Quand il tombe des hallebardes il y a foule à Saint-Georges. Alors, quand il fait soleil, c'est le « quartier-boite-à-sardines » où la foule se fraie un chemin péniblement, en marquant des temps d'arrêt avant de pénétrer chez la femme sans tête ou de se vouer aux joies des voyages (presque) inter-sidéraux.

Dimanche matin les pêcheurs se sont affrontés sur les bords de l'Isle entre les ponts de St-Georges et des Barris.

Ce fut la déroute périgourdine puisque dans les dix premiers il n'y a pas l'ombre d'un enfant de Saint-Georges ou de sa banlieue : Périgueux. Mais il faisait si bon sous ce soleil de mai que l'absence de triomphe a été acceptée...

Voici les résultats :

1. R. Arnaud (Libourne); 2. G. Séri (Agen); 3. (Première dame), Mme O. Tessier (Libourne); 4. J.-M. Tessier (Libourne);

5. Cl. Delbos (Montignac); 6. A. Daros (La Réole); 7. J. Picard (Bergerac); 8. A. Montaudie (Coutras); 9. J. Clergerie (Montignac); 10. G. Gorse (Bergerac).

## BATTERIE TOULONNAISE

Tous les musiciens de la Société sont informés qu'en raison de la fête de l'Ascension, la répétition générale du mercredi 6 sera avancée au mardi 5 mai, à 20 heures 30, salle de la Barrière.

Présence indispensable de tous les sociétaires afin de préparer la sortie de la kermesse de la paroisse du Toulon, le jeudi 7 mai, à 14 h. 30, et la retraite aux flambeaux, le même jour, à 20 heures 30. Départ devant la Préfecture à l'occasion des fêtes de l'Armistice.

**Manifole**  
**ux de France**  
**le Périgueux**

Dordogne Libre, 3-4 mai 1970  
AD 24 PRE 380

Quatre jours sous le soleil ?

## La fête au quartier St-Georges



Patrick et Françoise Laffez : un concours de dessins de maisons pour amuser les enfants et rencontrer les parents le lundi 5.

Aussi incroyable que ça puisse paraître : le beau temps est revenu pour aider le quartier St-Georges à préparer sa fête annuelle. C'est assez inhabituel. N'a-t-on pas coutume de dire qu'il faut un peu de pluie pour réussir totalement cette fête de

quartier qui est aussi la fête de l'escargot. Et il va s'en manger par douzaines des cagouilles, comme le veut à la fois la tradition et l'appétit des Périgourdins. On sait aussi que le comité d'organisation a très bien fait les choses. Des dizaines de stands

forains sont installés autour de l'église et sur le terrain Rouleau, remis à neuf pour l'occasion. Les concours de pêche, de pétanque, les bals et le thé dansant, sont également inscrits au programme des festivités. Demandez le programme, il est dans la D.L.

Dordogne Libre, 3 mai 1986  
AD 24 PRE 380

— PAGE 16 —



Par St Georges, que les fêtes commencent

## Beaucoup de travail pour la plus belle des fêtes de quartier

C'est aujourd'hui qu'ouvrent officiellement les fêtes de St-Georges. Les préparatifs ont battu leur plein ces jours-ci, autant du côté du comité de quartier que du côté des forains.

Les restaurateurs se sont attaqués aux « cagouilles », puisque ces sympathiques bêtes à cornes sont invitées à passer à table pendant tout le week-end et jusqu'à mardi.

Il court, il court, M. Archiés, la cheville ouvrière du comité des fêtes. Et il est vrai qu'il faut penser à tout à chaque instant. Où poser les manèges de manière efficace sans gêner les riverains, comment amener l'électricité, comment mettre au point et avec qui les cavalcades, poser les affiches, attendre ces fichus programmes qui n'arrivent pas et participer à la coordination de tout ce joli monde. Comme à l'ordinaire, les fêtes de St-Georges auront demandé quelques seaux de sueur aux habitants du quartier, mais avec une sacrée récompense : St-Georges, c'est toujours le fleuron des fêtes de Périgourdine.

On pourrait parler de la fusée, de la super maison du rire, des tirés et des loteries, mais l'essentiel, c'est l'esprit St-Georges, où même ceux qui ralentissent y mettent du leur.

### Des concours de tous côtés

C'est ainsi que cours St-Georges, une restauratrice a organisé un concours de dessins pour enfants, du plus bel escargot, et il y a de belles dégustations de cagouilles à gagner pour les jeunes concurrents et leurs parents.

Au chapitre des initiatives privées intéressante, un agent immobilier, M. Laffez, a organisé de son côté un concours de dessins de maisons bien sûr. Et rien n'empêchera, on s'en doute, pendant que les enfants dessinent, les parents d'aller se renseigner sur les maisons à vendre. Mais cette alliance des affaires et de la fête est sans complexe et participe positivement à l'animation du quartier pour l'occasion.

« Petit Louis », du haut de son vélo en connaît un rayon, côté fête St-Georges. Forain, il fut longtemps voisin du Lux avant d'aller s'installer au Bugue. Mais cette année

encore il revient tenir sa loterie pour les fêtes de St-Georges qu'il ne manquerait pour rien au monde. Comme personne dans le quartier.

Bien des riverains, aux alentours de l'église, savent qu'ils dormiront un peu moins que d'habitude. Mais les grincheux sont quand même rares.

Depuis la fusée du carrefour de la route de Bergerac, jusqu'au « Turbo Jet », vers la caserne, on s'installe depuis plusieurs jours et les baraques dépliant leur toile avec un coup d'œil inquiet vers le ciel. « Avec le beau temps, cela devrait aller », indique Petit Louis, suivi en cela d'ailleurs par Mme Violetta, la voyante, qui elle aussi scrute les astres et assure : « L'an dernier il avait fait bien froid ».

Mais depuis quelques jours, les rayons de soleil laissent présager une meilleure année, dont les forains ne se plaindront pas. Ils viennent d'évacuer les fêtes inondées aux quatre coins du département et souhaitent rencontrer les clients qu'ils n'ont pas beaucoup vus ces derniers jours.

Tout le monde est sur la brèche, y compris l'E.D.F., qui branche les stands et ne ménage pas sa peine. Les enfants du quartier, ravis, suivent le montage des manèges, toujours fascinant pour eux. Au rayon réjouissances de l'estomac, on notera une nouveauté aux fêtes de St-Georges : Francis Exposito, arrivé depuis trois quatre mois sur le quartier, trouve pour sa part que les bons escargots avec une vraie farce, cela coûte cher si c'est bien fait. Aussi a-t-il préféré mettre à son menu des soupes vietnamiennes, des beignets aux crevettes, nems, et autres spécialités du Sud-Est Asiatique. car le Sud-Est de Périgueux, ce sont avant tout les escargots.



Une piste de voitures place de l'église, un gros travail.

## Demandez le programme !

### Samedi 3 mai

14 heures : Ouverture des festivités.

— Concours de pétanque de l'Amicale bouliste de St-Georges. Inscription et lancement du cochonnet à 15 heures (stade de la route d'Atur).

— Grande cavalcade avec animaux de cirque, en compagnie du club Saint-Georges Expression avec les enfants déguisés autour d'un escargot géant.

21 heures : Illumination. Défilé en musique avec l'aja banda de l'Avant-Garde Périgourdine.

### Dimanche 4 mai

Grand concours de pêche national organisé par la Société de pêche de Périgueux et l'Ami Financier. Vers de vase et fouillis interdits. Plus de 3.000 francs de prix. Nombreux lots et challenges. Accompagné d'un concours de jeunes débutants.

14 heures : Ouverture de la super fête foraine.

— Concours de pêche à l'américaine.

15 heures : Nouveau défilé et cavalcade avec animaux de cirque.

— défilé en musique avec les Jeunesses Musicales Tréllis-sacoises.

17 à 21 heures : Thé dansant animé par Marcel Debernard et son orchestre (empla-

cement anciennement Ets Rouleau).

### Lundi 5 mai

14 heures : La fête continue.

18 heures : Tirage des lots de la participation aux frais, place de l'Eglise.

20 h. 30 : Spectacle de music-hall, les Gymn's Girls Ballets, danses (russes et espagnoles), charleston et son célèbre French Cancan (emplacement anciennement Ets Rouleau).

### Mardi 6 mai

14 heures : C'est encore la fête.

16 heures : Grande course cycliste organisée par le C.C. Périgourdin sur un circuit dans les rues du quartier.

17 heures : Goûter pour les enfants présents sur la fête, suivi d'un spectacle de cirque (emplacement anciennement Ets Rouleau).

20 heures : Défilé de la musique de l'Avant-Garde Périgourdine.

— Clôture des grandes fêtes de St-Georges, sans oublier que pendant quatre jours nous vous invitons à déguster les fameuses cagouilles.

### Ce qu'il vaut mieux savoir

La fête foraine du quartier St-Georges est autorisée les 3, 4, 5 et 6 mai 1986 inclus, sous réserve de la stricte observation des dispositions de l'arrêté municipal du 4 mai 1950 et de celles ci-dessous précisées.

La circulation des véhicules de toute nature est interdite sur toutes les voies concernées par l'installation des métiers et le stationnement des véhicules forains.

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans les voies les

samedi 3 mai, dimanche 4 mai, lundi 5 mai, mardi 6 mai, de 13 heures à 24 heures.

L'occupation du domaine public par les métiers et les baraques foraines ne devra apporter aucune entrave à l'accès des immeubles voisins et des bouches d'incendie.

Des panneaux de déviation et d'interdiction de stationnement devront être placés, en temps opportun, par les organisateurs de la fête.



Francis Exposito et ses clients : ici, on préfère les spécialités vietnamiennes aux escargots.



Riverains forains : des rapports cordiaux malgré toute l'activité festive qui règne dans le quartier.

Fêtes de Saint-Georges à Périgueux : dans les coulisses de  
l'installation, 29 avril 2015,  
[www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr)

